



Lomé, le 03 mars 2023

## COMMUNIQUE N°001-FTM/23

Suite aux multiples plaintes adressées à la **Fédération Togolaise de Musique** relatives aux manquements liés à l'exécution des contrats de distribution au Togo, la **Fédération Togolaise de Musique** porte à la connaissance de tous les artistes ayant signés un contrat avec une maison de distribution de bien vouloir prendre part à une importante réunion ce **mercredi 22 mars 2023** dans la salle de réunion du **CESAL** (Paroisse Saint Martyr de l'Ouganda), quartier Tokoin Séminaire, à **18h**.

Par ailleurs, ceux qui ont déclaré leurs œuvres au **BUTODRA** et qui ne perçoivent pas encore leurs droits, sont également conviés à cette réunion.

NB : Prière de relayer l'information autour de vous.

### Fédération Togolaise de Musique

LE PRESIDENT

  
Ariel DASSA NOU



Siège : Agbalépédogan, Rue face à la sortie de la Gare routière à droite de la station Total  
Tél : +228 90 86 18 62 / +228 90 09 04 33 - 07 B.P: 12643 Lomé-TOGO -  
Email : [ftogomusique@gmail.com](mailto:ftogomusique@gmail.com) - Facebook : Fédération Togolaise de Musique